



MODALITÉS PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX AUX PERSONNES AYANT UN HANDICAP :

Notre établissement possède une rampe d'accès, les locaux disposent d'une porte et d'une rampe amovible.

PRISE EN CHARGE PAR UN REFERENT HANDICAP :

Un référent à été désigné afin de pouvoir accueil et accompagner au mieux dans les démarches.
L'établissement privilégie la prise de rendez-vous afin que le référent soit présent dans les lieux.
Il apportera une attention particulière afin d'évaluer le niveau de handicap admissible avec les moyens mis en place par l'établissement.

A défaut de pouvoir adapter votre formation, le référent vous accompagnera vers un établissement spécialisé.

Le référent Handicap de notre établissement est M TAKBOU Sofiane.

Tel : 06 66 28 78 79

Courriel : permiscosy@gmail.com

ORIENTATION VERS UN ETABLISSEMENT SPECIALISE :

Notre auto-école s'engage à vous mettre en relation avec un établissement spécialisé afin d'avoir un accompagnement adéquat à votre projet.

COORDONNEE D'ETABLISSEMENT SPECIALISE :

L'établissement met à toute personne en faisant la demande une liste des établissements spécialisés pouvant accueillir une personne ayant un handicap. Cette liste est également disponible au sein du site du Centre de ressources et d'innovation Mobilité Handicap [CEREMH] - <https://www.ceremh.org/>